

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-215

Approuvant la signature d'un avenant de prolongation de location d'une batterie BATNR ZE FLEX pour un véhicule de marque RENAULT ZOE INTENS VP/VO

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2021-056 en date du 29 mars 2021 approuvant la signature d'un contrat de location d'une batterie BATNR ZE FLEX pour un véhicule de marque RENAULT ZOE INTENS R110 2018 VP/VO pour le service des sports ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger ce contrat de location de batterie pour une durée de 3 ans (36 mois).

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un avenant aux conditions particulières de location longue durée de la batterie BATNR ZE FLEX pour le véhicule de marque RENAULT ZOE LIFE VP/VO est signé avec la Société DIAC LOCATION agissant sous la marque commerciale Mobilize Lease&CO, dont le siège social est 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 NOISY-LE-GRAND.

ARTICLE 2

La durée de prolongation de ce contrat est fixée à 36 mois.

ARTICLE 3

Le montant total du loyer mensuel reste fixé à 81.83 € ttc (assistance incluse) dont 2.84 € TTC de frais de majoration pour paiement par mandat administratif.

ARTICLE 4

La dépense est inscrite au budget Ville.

ARTICLE 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Comptable public.

ARTICLE 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 24 Octobre 2024

Le Maire,
Olivier THOMAS

